

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



AVIS AUX MEMBRES

No. 2020 – 153

Le 11 novembre 2020

RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ Brookfield Renewable Partners L.P (BEP) Scission d'actions

La Bourse et la CDCC souhaitent vous informer que que Brookfield Renewable Partners L.P. («Brookfield») (TSX:BEP.un; NYSE: BEP) a annoncé le 4 novembre, 2020 que son conseil d'administration a approuvé le fractionnement de parts à raison de trois pour deux de toutes ses parts ordinaires en circulation.

Le fractionnement sera mis en œuvre par le biais d'une subdivision selon laquelle les porteurs de parts inscrits à la date de clôture des registres le 7 décembre, 2020 recevront une moitié supplémentaire d'une part le 11 décembre, 2020, pour chaque part détenue.

Parallèlement à le fractionnement des parts de BEP, le conseil d'administration de Brookfield Renewable Corporation («BEPC») a approuvé un fractionnement d'actions simultanée de trois pour deux des actions en circulation de BEPC. La scission BEPC sera également mise en œuvre par le biais d'une subdivision par laquelle les actionnaires recevront une moitié supplémentaire d'action pour chaque action détenue.

Les parts de Brookfield commenceront à se transiger sur une base de trois pour deux à la Bourse de Toronto à l'ouverture des marchés le 14 décembre, 2020.

La négociation des parts avec effets payables commencera à l'ouverture de la séance le 4 décembre , 2020.

La négociation avec effets payables prendra fin à la fermeture des bureaux le 11 décembre , 2020.

La date ex-distribution sera différée par l'utilisation d'effets payables au premier jour de négociation suivant la date de paiement (le 14 décembre, 2020).

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Anne Fiddes
Vice-présidente, Opérations intégrées de la CDCC